

Association Vacances Loisirs

Nous vous demandons de bien vouloir remplir attentivement la fiche d'inscription ci-dessous et de fournir impérativement un certificat médical.

Inscription à l'activité : _____

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville: _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Pour les mineurs :

Nom du père _____ Profession _____ Tel : _____

Nom de la mère _____ Profession _____ Tel : _____

Responsable légal ou personne à prévenir en cas d'urgence

Nom: _____ Tel : _____

Je soussigné (e) _____ autorise mon enfant _____

- à quitter seul le lieu de son activité

OUI – NON

- à être photographié et à en permettre la diffusion dans le cadre de nos informations (site internet...)

OUI - NON

- à intervenir en cas d'urgence et à prendre, le cas échéant, toutes les dispositions rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

OUI - NON

Date :

Signature :

Règlement intérieur

Les sommes versées au titre des cotisations et de l'adhésion sont annuelles et sont définitivement acquises à l'association et non remboursables excepté :

- production d'un certificat médical de contre indication à l'activité
- déménagement

Responsabilités de l'association :

L'association Vacances Loisirs répondra des fautes dont la responsabilité lui incombe du fait de ses locaux, de son personnel, de ses bénévoles etc., ou pour toute raison reconnue la mettant en jeu. Dans le cadre des horaires fixés pour les cours, activités, stages etc....l'Association a la responsabilité de ce qui survient à ses adhérents à l'exclusion des conséquences résultant, pour son auteur, de faits répréhensibles : accidents ou blessures dus à une action délibérée telle que désobéissance, violences, etc.... et également pour les mineurs de quitter les installations avant la fin des activités sans autorisation.

Individuelle accident :

Tous les adhérents sont couverts dans le cadre de leur activité avec l'association vacances loisirs
Risque garanti : accident sportif, décès, invalidité.

Responsabilité des adhérents, utilisateurs ou autres :

Responsabilité civile

Chaque adhérent ou autre est responsable de tout préjudice occasionné de son fait à autrui (tiers, membres de l'association de l'encadrement ou du personnel) ou aux biens de l'association.

Il sera tenu à réparation et dédommagement s'il y a lieu, personnellement ou/et en faisant intervenir son assurance en responsabilité civile « chef de famille » qu'il devra justifier sur simple demande de l'association.

Responsabilités autres :

En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant s'assurera de la présence effective d'un animateur ou éducateur (en cas d'absence de celui-ci, 10 mn après l'heure prévue, l'activité sera annulée).

Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité de l'Association est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin des activités.

Seuls les mineurs autorisés auront le droit de partir seuls de leur activité.

Lu et approuvé, à Saint Pierre d'Aurillac

le _____

Signature

(parent ou représentant légal pour les mineurs)